

OÙ CONSTRUIRE LE COLLÈGE DE JUVIGNAC, SUITE

Dans vos pages "Actu" du 27 mai, vous évoquez le futur collège annoncé à l'ouest, pour les communes de Celleneuve, Juvignac, Saint-Georges et maintenant Grabels. Renaud Calvat, conseiller départemental à l'éducation, et Jean-Luc Savy, maire de Juvignac, sont d'accord pour préconiser que ce collège de l'ouest soit érigé à Juvignac, ce qui semble être une évidence étant donné la situation démographique et géographique des communes concernées.

Des études seraient en cours pour voir si le site de l'actuel terrain de foot pourrait convenir, le même Renaud Calvat ajoutant: "Si techniquement ce n'est pas possible à Juvignac, nous chercherons ailleurs. Comme si pour construire un collège sur une commune de 1 083 hectares, il n'existait qu'un seul et unique petit terrain de 1 hectare, coincé entre des pavillons et des immeubles ?

Si des études doivent être menées, ce doit être pour trouver un emplacement digne de porter un collège, en termes d'environnement comme de superficie disponible. Et cet emplacement existe et a même fait l'objet d'une première étude il y a quelques années, à l'initiative semble-t-il des deux maires de Juvignac et de Saint-Georges-d'Orques. Il est probable que les conclusions de cette étude aient été favorables. Dans le cas contraire elle aurait d'ores et déjà été produite. Alors, au lieu de tenter de faire entrer de force un collège dans un terrain de foot, en limitant la capacité et en supprimant tout équipement sportif, ne vaut-il pas mieux reprendre l'étude antérieure, avec comme unique critère l'intérêt des futurs utilisateurs ?

MICHEL MONCHENY

Juvignac Urbanisme Environnement
michelmoncheny@gmail.com

COLLÈGE AU NORD-OUEST : UNE MISE AU POINT DU DÉPARTEMENT

La Gazette de Montpellier du jeudi 20 mai a publié le courrier d'un lecteur concernant le lieu d'implantation du futur collège du nord-ouest de Montpellier. Afin de répondre aux augmentations d'effectifs de collégiens attendues, l'Assemblée départementale a en effet pris la décision de construire un collège dans le nord-ouest de Montpellier lors de sa séance du 2 mars 2020. Le Département informe qu'à ce jour le choix du site n'est pas encore arrêté et qu'une étude a été confiée à un bureau d'études spécialisé afin de permettre au Département de choisir le meilleur emplacement en fonction de plusieurs critères à la fois techniques, sociaux et financiers: impact sur les effectifs de collégiens (nombre d'élèves concernés), superficie du terrain, accès et desserte, raccordements réseaux, présence d'équipements sportifs à proximité, temps de transport des élèves, mixité sociale... La décision concernant le lieu définitif d'implantation de ce futur collège sera prise à l'issue de cette étude.

KLÉBER MESQUIDA

Président du Conseil départemental

Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 avenue des Moulins, 34087 Montpellier Cedex 4